

QUATRIEME PARTIE

DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE DU SITE FR2410001 «VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET- CHER»

VI. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

VI.1. DONNEES ADMINISTRATIVES

VI.1.1. LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

Avec une superficie de 6 343 km², le département du Loir-et-Cher est le quatrième de la région Centre (environ 16 % de la superficie régionale).

Du point de vue administratif, le Loir-et-Cher est divisé en :

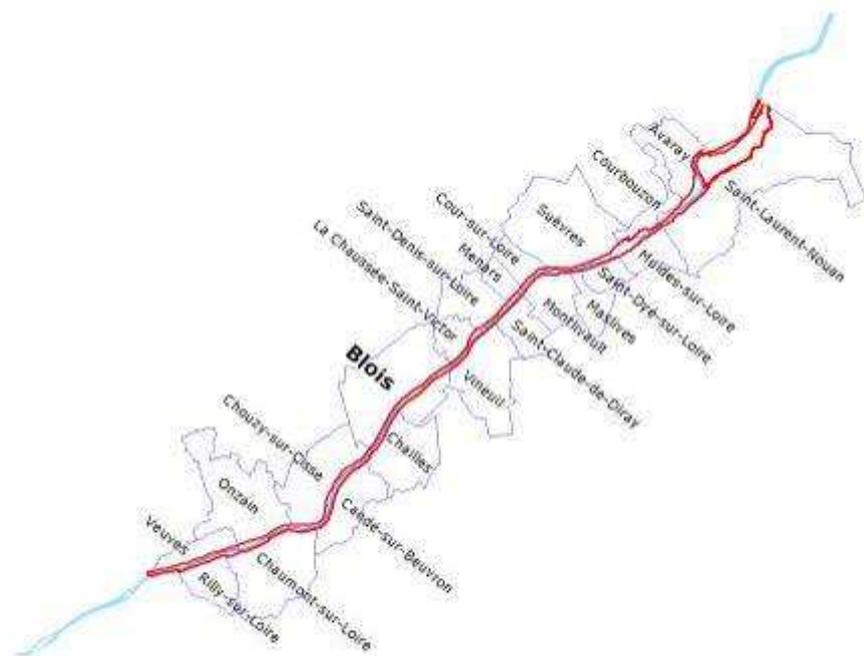
3 arrondissements : Blois (préfecture), Vendôme et Romorantin-Lanthenay ;

30 cantons dont 9 sont concernés directement par le site (Mer, Bracieux, Blois I, Blois II, Blois III, Vineuil, Contres, Montrichard et Herbault).

Les communes sont au nombre de 291 dans le Loir-et-Cher, dont 253 communes rurales (source : Conseil Général du Loir-et-Cher).

VI.1.2. LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » concerne 22 communes riveraines de la Loire dans le Loir-et-Cher.



En rive droite (nord) de l'amont vers l'aval (soit d'est en ouest)

Avaray, Courbouzon, Suèvres, Cour-sur-Loire, Menars, Saint-Denis-sur-Loire, La-Chaussée-Saint-Victor, Blois, Chouzy-sur-Cisse, Onzain et Veuves.

En rive gauche (sud) de l'amont vers l'aval

Saint-Laurent-Nouan, Muides-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Maslives, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Vineuil, Blois, Chailles, Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire.

Il convient de noter que la commune de Blois est située sur les deux rives de la Loire (centre-ville en rive droite, quartier de Vienne en rive gauche).

VI.1.3. LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le département du Loir-et-Cher compte 20 communautés de communes et une communauté d'agglomération (source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, janvier 2006). Près de 90 % des communes du Loir-et-Cher font partie d'une communauté de communes en 2006.

En ce qui concerne le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », il s'agit des collectivités territoriales suivantes :

Agglopolis (communauté d'agglomération de Blois)

Averdon, Blois, Cellettes, Chailles, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, La-Chaussée-Saint-Victor, Les Montils, Marolles, Menars, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Villebarou, Villerbon, Vineuil

Communauté de communes de la Beauce Ligérienne

Avaray, Courbouzon, Cour-sur-Loire, La-Chapelle-Saint-Martin, Lestiou, Maves, *Mer*, Muides-sur-Loire, Mulsans, Suèvres, Talcy, Villexanton

Communauté de communes du Pays de Chambord

Bauzy, *Bracieux*, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, Huisseau-sur-Cosson, La-Ferté-Saint-Cyr, Maslives, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Thoury, Tour-en-Sologne

Communauté de communes Beauce – Val de Cisse

Chambon-sur-Cisse, Champigny-en-Beauce, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Françay, *Herbault*, La-Chapelle-Vendômoise, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Etienne-des-Guérets, Santenay, Seillac, Veuves, Villefrancœur

Communauté de communes du Cher à la Loire

Bourré, Chaumont-sur-Loire, Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, *Montrichard*, Pontlevoy, Rilly-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Thenay, Vallières-les-Grandes

*Les communes dont le nom est souligné (ex : Chailles) sont concernées directement par le site FR2410001. Le siège des communautés de communes est indiqué en italique (ex : *Bracieux*).*

VI.1.4. LES PAYS

Le Loir-et-Cher compte cinq pays, qui réunissent l'ensemble des communes du département :

- Pays des Châteaux
- Pays Beauce – Val de Loire
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- Pays de Grande Sologne
- Pays du Vendômois

Les trois premiers sont concernés directement par le site FR241001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

VI.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

VI.2.1. LA POPULATION DANS LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

En 1999, le département du Loir-et-Cher comptait 314 968 habitants pour une superficie de 6 343 km², soit une densité de population de 50 hab./km². A l'échelle de la région Centre, le Loir-et-Cher se positionne en quatrième place en terme de population, avec environ 13 % de la population régionale (source : INSEE).

D'autre part, le Loir-et-Cher se caractérise par un taux d'urbanisation assez faible comparé à celui de la France métropolitaine (54,7 % contre 73,4 % au niveau national).

L'ensemble du département a globalement connu une hausse de population entre les deux derniers recensements (+ 0,32 % entre 1990 et 1999). Cependant, la dynamique démographique du Loir-et-Cher est actuellement en baisse, avec une croissance légèrement inférieure à la moyenne nationale (+ 0,38 % au niveau national).

VI.2.2. LA POPULATION SUR LE SITE

La ZPS FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » concerne 22 communes du Val de Loire dans le Loir-et-Cher. D'après le recensement de 1999, la population totale de ces communes est de 82 904 habitants, soit 26,3 % de celle du département.

La ville de Blois est la plus importante des communes du site en termes de population, avec 51 832 habitants. De plus, la communauté d'agglomération rassemble 23 communes proches de Blois, dont 6 sont concernées par le site FR2400565, ce qui représente une population totale de 88 412 habitants, soit près de 30 % de la population du Loir-et-Cher (source : Agglopolys). L'agglomération de Blois est en outre la sixième de la région Centre.

Le site Natura 2000 se situe donc dans un des axes majeurs de développement démographique du Loir-et-Cher, notamment autour de la ville de Blois.

VI.3. INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES INDUSTRIELLES

VI.3.1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

VI.3.1.1. Réseau routier

Le département du Loir-et-Cher possède un réseau routier cohérent et performant qui assure la vitalité du territoire. Ce réseau routier est composé de :

- 3 453 km de routes départementales (dont 225 km de routes nationales, transférées depuis le 1^{er} janvier 2006),
- 47 km de route nationale (la RN 10),
- 115 km d'autoroutes

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est situé à proximité de l'autoroute A10. Les deux échangeurs autoroutiers présents dans le Loir-et-Cher sont ceux de Mer et de Blois.

D'autre part, plusieurs routes à forte circulation longent le site :

- D2152 en rive droite,
- D951 en rive gauche de Saint-Laurent-Nouan à Blois,
- D751 en rive gauche de Blois à Rilly-sur-Loire.

L'ensemble de ces routes est entretenu par les services de la direction départementale de l'Équipement et de l'agriculture (DDEA) du Loir-et-Cher, y compris la D2152 dont la gestion est décentralisée depuis le 1^{er} janvier 2006.

VI.3.1.2. Réseau ferré

La principale voie ferrée à proximité du site est la ligne Orléans – Blois – Tours, qui passe en rive droite de la Loire.

La Liaison Aqualys (ligne Paris Austerlitz - Tours) dessert les gares de Mer, Blois et Onzain. D'autre part, le réseau des Transports Express Régionaux (TER) de la région Centre s'arrête également dans les gares de Suèvres, Menars, La-Chaussée-Saint-Victor, Chouzy-sur-Cisse et Veuves-Monteaux.

VI.3.1.3. Ponts sur la Loire

Dans le département du Loir-et-Cher, on compte 5 ponts traversant la Loire. Il s'agit uniquement de ponts routiers et non de ponts ferroviaires.

- Pont de Muides (D112)
- Pont Charles de Gaulle (D174)
- Pont Jacques Gabriel (D956)
- Pont François Mitterrand (D951)
- Pont de Chaumont (D1)

VI.3.2. CAPTAGES POUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

On trouve des captages d'eau pour le réseau d'eau potable sur 13 des 21 communes ligériennes : Blois, Chailles, Chaumont-sur-Loire, Cour-sur-Loire, Montlivault, Rilly-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Suèvres, Veuves et Vineuil.

On démontre en tout 18 captages sur ces 13 communes.

Seul 2 captages sont dans le site Natura 2000, à **Blois** avec 2 prises d'eaux (750m³/h) et à **Veuves** mais uniquement en cas de secours (150m³/h). Le captage de Veuves est d'usage limité du fait de l'ensablement des ouvrages en Loire et des teneurs en pesticides du fleuve à certaines périodes de l'année. (Source : Schéma départemental d'alimentation en eau potable de Loir-et-Cher).

VI.3.3. ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE A PROXIMITE DU SITE

Il n'existe pas sur le site lui-même de zones d'activité économique (Zones Industrielles, Zones d'Activité, Zones d'Aménagement Concerté, etc.). Cependant, plusieurs secteurs industriels sont situés à proximité.

La plupart de ces secteurs sont localisés autour de l'agglomération de Blois (ZI Nord, Parc A10, Euro Val de Loire, ZA Bas Rivière, ZAC des Laudières, etc.) et à Mer avec le Parc de Chambord 1 et 2 (2 en projet).

VI.3.4. EXTRACTION DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES

VI.3.4.1. Eléments historiques

Après la Seconde Guerre Mondiale, les efforts de reconstruction puis le développement économique ont incité les carriers à exploiter les alluvions ligériennes, ressource d'extraction aisée et présentant un coût faible de production. Ainsi, entre le Bec d'Allier et Nantes, près de 220 millions de tonnes de matériaux ont été extraits en une trentaine d'années.

VI.3.4.2. Exploitations en activité

Aucune carrière en activité ne se trouve actuellement dans le périmètre du site. Cependant, deux carrières exploitant les sables et graviers alluvionnaires sont situées sur les francs-bords dans le lit endigué, à proximité immédiate du site. Aucune nouvelle autorisation de carrière ne sera délivrée dans le lit endigué.

Ligérienne Granulats

La carrière exploitée par la société Ligérienne Granulats se situe sur la commune de Chouzy-sur-Cisse au lieu-dit de la Scierie. Le site d'exploitation couvre une superficie d'environ 65 ha. Cette carrière est en activité depuis 1990 et arrivera à son terme en 2015. Au final, le plan d'eau de la carrière devrait représenter environ 50 ha.

Sablières Ploux Frères

La société Sablières Ploux Frères exploite une carrière sur l'île de Nouan, située en rive droite sur la commune de Saint-Laurent-Nouan.

VI.3.5. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Le périmètre du site passe au pied de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-les-Eaux. Le CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux est situé en bordure de la rive gauche de la Loire, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-Nouan.

Le CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux est constitué :

- De deux tranches (unités de production) à Réacteur à Eau Pressurisée (REP) d'une capacité unitaire de production d'électricité de 900 MW (1 Mégawatt = 1 000 000 Watt) avec des aéroréfrigérants à tirage naturel, dénommées Saint-Laurent B1 et B2 et mise en service en 1981.
- De deux tranches Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG) d'une capacité unitaire de production d'électricité de 500 MW dénommées Saint-Laurent A1 et A2 et actuellement en phase de démantèlement : la tranche SLA1 a été arrêté le 18 avril 1990 et la tranche SLA2 le 27 mai 1992.

Le site fait une superficie de 140 ha et se situe au centre d'une zone divisée en deux aires séparées par la Loire sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest.

En 2007, les deux unités de production de la centrale de Saint-Laurent des Eaux ont délivré 12,3 milliards de Kilowattheures.

La production d'électricité par la centrale nucléaire de Saint-Laurent représente environ 75 % de la consommation annuelle des 6 départements de la région Centre.

La centrale prélève l'eau de la Loire grâce à un barrage situé au nord des infrastructures. Il est équipé d'une passe à poissons fonctionnelle (4 bassins en « S »), rénovée en 2003, qui assure la transparence migratoire pour les poissons qui remontent le cours de la Loire.

Un suivi du peuplement piscicole de la Loire est effectué afin de connaître la circulation piscicole et l'état sanitaire des espèces. Sur les 6 saumons qui se sont présentés au seuil de Saint Laurent, 5 ont franchi l'ouvrage. Le 6^{ème} a pu être gêné par la population de silure présente dans la passe à poissons.

La centrale possède également des bassins de stockage des eaux de rejets. En effet, en période de crue, lorsque le débit de la Loire dépasse 2000 m³/s, la centrale ne peut rejeter une partie de son eau car des éléments radioactifs sont présents, comme le tritium. En effet, cet élément est stable et ne peut être filtré. Aussi en cas de crues, il peut se retrouver sur des parcelles de terre agricole et l'on ne connaît pas l'impact réel de cet atome radioactif sur les végétaux (fixation notamment) et sur l'homme : c'est le principe de précaution qui est appliqué. Cette eau est donc stockée durant la période de crue puis évacuée lorsque le débit baisse. De plus, l'impact sur les eaux stagnantes n'est pas connu.

Quand le débit de la Loire est en dessous d'un seuil de 60 m³/s, les effluents sont aussi stockés en attendant des niveaux plus élevés.

Concernant les rejets de tritium, le tableau ci-dessous indique les chiffres issus du rapport annuel de surveillance de l'environnement des années 2007, 2006 et 2005 (Enregistrement N°0351).

REJETS LIQUIDES 2007 en GBq				
	Limite réglementaire	Activité rejetée en 2005	Activité rejetée en 2006	Activité rejetée en 2007
Tritium	45 000	19 200	22 300	20 200

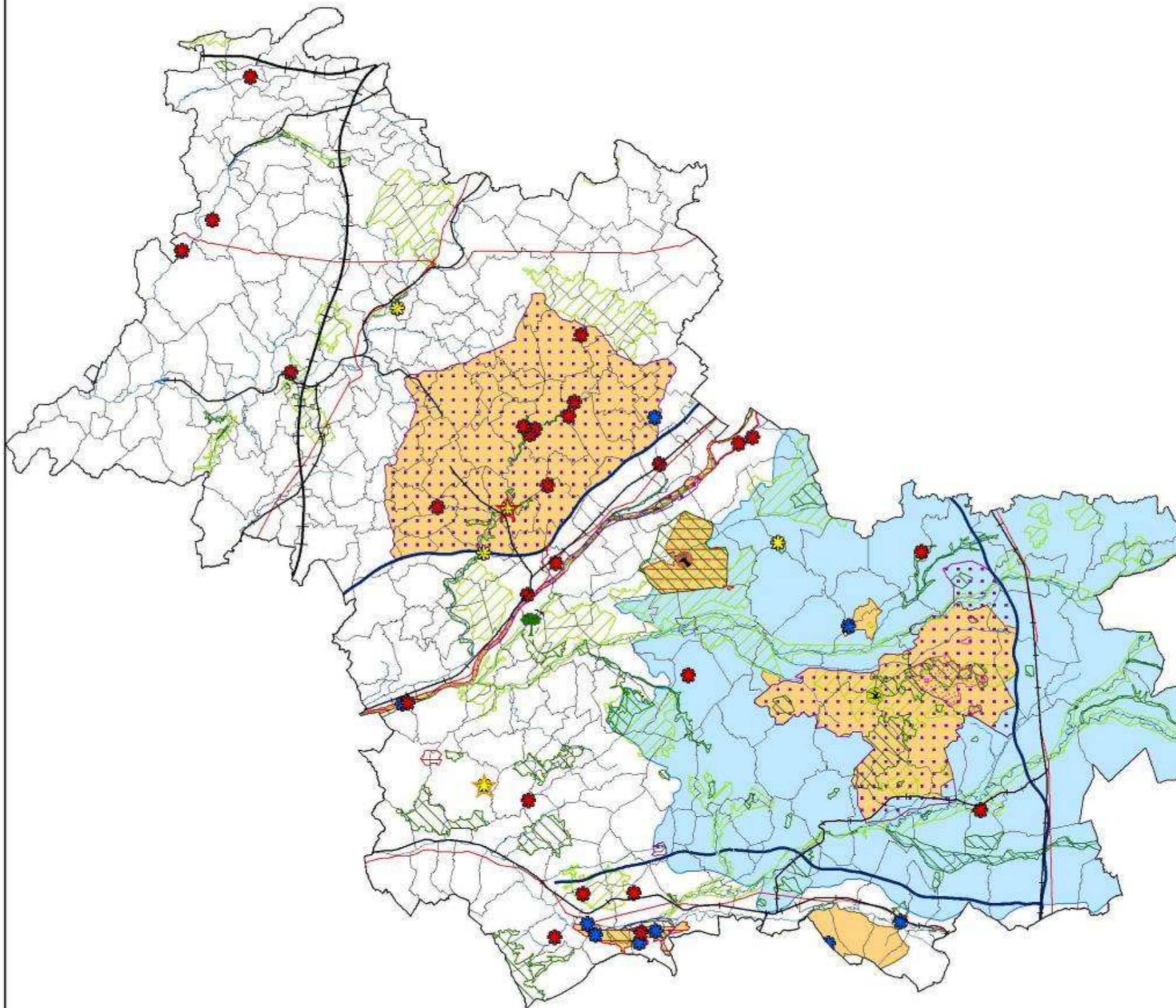
Remarque : L'activité d'un échantillon est le nombre de désintégrations par seconde qui se produisent. On l'exprime en BECQUEREL (Bq)

1Bq = 1 désintégration par seconde

1GBq = 1.10⁹Bq

Un arrêté concernant les rejets de la centrale fixe la différence thermique maximale acceptable entre l'amont et l'aval. Cette différence de température est très faible (< 1°C entre l'amont et l'aval) grâce aux aéroréfrigérants qui permettent un fonctionnement en circuit fermé. Des limites annuelles en termes de concentration en produits chimiques polluants et rejets faiblement radioactifs sont également fixées par décret.

1 Protections réglementaires, zonages d'alerte et protections hors cadre réglementaire



Protections réglementaires

- ★ Réserve Naturelle Nationale
- ★ Réserve Naturelle Régionale
- ▨ Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Natura 2000

- ZPS
- ▨ ZSC
- SIC (projet de ZSC)

Zonages d'alerte

- ▨ ZICO
- ▨ ZNIEFF1
- ▨ ZNIEFF2

Protections hors cadre réglementaire

- Réserve Biologique Domaniale
- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
- Site CSLC
- Site CPNRC
- Site CDPNE

Référentiels

- Cours d'eau
- Autoroute
- Ex-nationale
- Voie TGV
- Voie ferrée principale

6 000m

VI.4. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

VI.4.1. LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le site Natura 2000 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » inclut ou est contigu à différents zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

VI.4.1.1. Le réseau Natura 2000

En ce qui concerne la directive « Habitats », trois Zones Spéciales des Conservation sont en contact direct avec le site :

SIC FR2400548 « Vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes »
(département de l'Indre-et-Loire, à l'aval du site)

SIC FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (département du Loiret, à l'amont du site)

ZSC FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »
(département du Loir-et-Cher)

La cohérence des différents documents d'objectifs de chacun de ces sites est recherchée au cours de chacune des phases de leur élaboration.

De même, d'autres ZPS se situent à proximité de la Loire dans le Loir-et-Cher et les départements voisins :

FR2410024 « Domaine de Chambord »

FR2410013 « Etangs de Sologne »

FR2410010 « Petite Beauce »

FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret »

FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire »

D'autres sites Natura 2000 se situent également à proximité :

SIC FR2400562 « Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin »

ZSC FR2400559 « Bois de Sudais »

ZSC FR2400558 « Domaine de Chambord »

SIC FR2402001 « Sologne »

VI.4.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La cohérence écologique du site s'est essentiellement appuyée sur l'inventaire existant des richesses naturelles du territoire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) répertorie les périmètres au sein desquels se trouvent des milieux naturels ou des espèces de faune et de flore remarquables au niveau régional. Il est établi pour porter la nature et la localisation de ces espaces au public, et tout particulièrement aux aménageurs, qui doivent les mentionner dans les études d'impact. Il s'agit donc d'un outil de connaissance et non d'un outil réglementaire.

les ZNIEFF de type I sont des zones de superficie limitée avec un intérêt biologique remarquable.

les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur le périmètre du site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » et à proximité immédiate, on compte 10 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II.

Il faut préciser que l'inventaire ZNIEFF date des années 80 et qu'il est nécessaire de le réactualiser.

Un inventaire de 2ème génération est en cours d'élaboration et devrait être terminé pour le début de l'année 2009.

ZNIEFF DE TYPE I SUR LE SITE OU A PROXIMITE			
Numéro	Nom du site	Date d'inventaire	Type de Milieu
50150000	PRAIRIES DES ARRACHIS, TERRES DES CHAMBRES	1984	Prairies de fauche sur alluvions
50260001	VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE A MONTLIVAUT	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50260002	VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-DYE-SUR-LOIRE A MUIDES-SUR-LOIRE	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50300000	VALLEE DE LA LOIRE : ILE DU GOULET	1980 et 1985	Friches et landes alluviales, fourrés et boisements, groupements pionniers
50310000	VALLEE DE LA LOIRE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE A RILLY-SUR-LOIRE	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50400000	VALLEE DE LA TRONNE	1984	Ensemble de milieux aquatiques alcalins
60300000	LOIRE EN AVAL DE BEAUGENCY	1984 et 1985	Grèves, îles et rives de Loire ; îles dénudées (îlots) ; îles en cours de boisement
60590000	RESURGENCES ET BORDS DE LOIRE	1983	Sources, prairies et bois humides, mares, petits

			marais
60600000	RUISSEAU DE L'IME	1983 et 1988	Aulnaies tourbeuses, cours d'eau alimenté par une résurgence
60680000	ILE FACE A LESTIOU	1988	Ile boisée

ZNIEFF DE TYPE II SUR LE SITE OU A PROXIMITE			
Numéro	Nom du site	Date d'inventaire	Type de Milieu
5026	VALLEE DE LA LOIRE DE LA CHAUSSEE-SAINTE-VICTOR A MUIDES	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
5028	BOIS DE LA MOTTE ET BOIS BRULE	1975 et 1985	Boisements feuillus acidiphiles sur plateau, neutrophiles et calcicoles sur coteau, alluviaux sur fond de vallée
5033	BASSE VALLEE DU COSSON	1985	Végétation de fond de vallée : prés humides, bois frais

VI.4.1.3. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

L'inventaire des ZICO a débuté en France dès les années 1980. Basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, il a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

Une seule ZICO se superpose au site FR2400565. Il s'agit de la zone « Vallée de la Loire : environs de Blois » (CE 01), établie en décembre 1991 et couvrant plus de 1 700 ha.

VI.4.1.4. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

La Loire dans le Loir-et-Cher bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie ponctuel, il concerne **l'île de la Saulas** à Blois (arrêté préfectoral n°2007-198-11 du 19 juillet 2007, de protection de biotope du site propice à la reproduction des sternes naines et pierregarins, et Mouette mélanocéphale, qui interdit tout dérangement des oiseaux entre le 1^{er} avril et le 15 août).

VI.4.1.5. Les espaces naturels sensibles

Le département du Loir-et-Cher a mis en place une politique relative aux espaces naturels sensibles (ENS). Un schéma des ENS à l'échelle du département est en cours de réalisation.

VI.4.2. LES ZONAGES DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL

De nombreux sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 sont présents sur le site ou en marge directe de celui-ci :

Jardin des Lices et Butte des Capucins - Blois (classé)

Parc de l'ancien évêché – Blois (classé)

Parc du château de Chambord (classé)

Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire – Onzain (inscrit)

Ancien château d'Onzain et douves (inscrit)

Rives de la Loire – Blois (inscrit)

Quais de la Loire – Cour-sur-Loire (inscrit)

Eglise Saint-Lubin, château des Forges et leurs abords - Suèvres (inscrit)

D'autre part, le Val de Loire dans le Loir-et-Cher abrite un grand nombre d'édifices classés ou inscrits monuments historiques. C'est le cas en particulier de quelques châteaux célèbres situés en bordure du site (Blois, Chaumont-sur-Loire, Chambord, Cheverny, etc.).

VI.4.3. LE VAL DE LOIRE, PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

VI.4.3.1. Historique

Depuis le 30 novembre 2000, le Val de Loire (entre les 2 coteaux), depuis Sully-sur-Loire dans le Loiret à Chalonnes-sur-Loire dans le Maine-et-Loire (280 km), est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel », rejoignant ainsi par exemple la Statue de la Liberté à New-York ou la Grande Muraille de Chine.

Avec ses 800 km² et sa population de 1,2 millions d'habitants, il s'agit du site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Cette inscription constitue une reconnaissance internationale et consacre les efforts menés depuis longtemps, et spécialement depuis 1994 avec la création du Plan Loire Grandeur Nature. Haut lieu d'art et d'histoire, le Val de Loire témoigne du développement harmonieux des hommes et de leur environnement sur deux mille ans d'histoire.

VI.4.3.2. Mission

Aussi, afin de gérer au mieux cette inscription, la mission Val de Loire (syndicat mixte interrégional) a été créée à la demande de l'Etat et de l'UNESCO.

Son but est d'animer, de coordonner, de fédérer, d'impulser des initiatives qui participent à la valorisation de l'inscription. Ce syndicat est présidé alternativement par la Région Centre ou la Région Pays de la Loire. Son budget est de 1,5 millions d'euros (2004), financé aux 2/3 par la Région Centre et 1/3 par la Région Pays de la Loire. L'équipe est composée de 6 personnes spécialisées dans l'ingénierie territoriale.

Il est à noter que dans le cadre d'une première expertise concernant l'ensemble des outils de protection et de gestion des paysages, la mission Val de Loire UNESCO a porté son attention sur les méthodes de protection et de valorisation du patrimoine naturel afin d'en garantir sa richesse.

VI.5. DONNEES TOURISTIQUES

VI.5.1. DONNEES GENERALES

Le tourisme est une des principales activités économiques sur le site. C'est donc un grand enjeu économique puisque dans le département du Loir-et-Cher, il représente 3 500 emplois directs (entre 7 300 et 7 900 emplois induits) et un chiffre d'affaires de l'ordre de 450 millions d'euros (source : *Le Tourisme en Loir-et-Cher* – Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, 2004).

VI.5.1.1. Les principaux attraits touristiques

La vallée de la Loire attire tout d'abord grâce à son patrimoine historique et architectural. Les châteaux de Blois, Chambord, Chaumont-sur-Loire, etc. sont visités par plusieurs centaines de milliers de touristes par an. Cependant, les châteaux publics subissent actuellement une baisse de fréquentation, au profit des châteaux privés.

De nombreuses manifestations estivales contribuent également au dynamisme touristique du département. En ce qui concerne le site, il s'agit en particulier de Jour de Loire ou bien du Festival international des Jardins de Chaumont-sur-Loire (près de 160 000 visiteurs en 2002).

Les produits régionaux comme le vin et le fromage de chèvre apportent en plus un attrait gastronomique au Loir-et-Cher, des Appellations d'Origines Contrôlées garantissent ainsi l'origine de ces produits.

La Loire en elle-même constitue un des attraits majeurs de la région pour la population locale mais aussi pour les estivants. En effet, le tourisme de loisirs et de plein air connaît actuellement un succès grandissant, notamment grâce à la mise en place des itinéraires cyclables de la « Loire à vélo » et au développement des activités nautiques sur le Loire.

VI.5.1.2. La promotion du tourisme dans le Loir-et-Cher

Dans le département, le tourisme est soutenu par le Comité Départemental de Tourisme du Loir-et-Cher, qui a en charge la promotion touristique sur l'ensemble du territoire par un travail de mise en réseau et d'assistance des professionnels, le développement touristique restant l'apanage des acteurs privés et collectivités publiques.

Il est relayé par une cinquantaine d'Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI), souvent animés par des bénévoles. Cela montre la volonté d'accueil et d'ouverture de la population locale, mais aussi un certain manque de professionnalisation (seuls 2 offices de tourisme sont labellisés 3 étoiles).

VI.5.2. STRUCTURES D'ACCUEIL DU TOURISME ESTIVAL

VI.5.2.1. Les campings

Le Loir-et-Cher se caractérise par un parc de campings important (5 700 emplacements) et de qualité (40 % des campings classés 3 ou 4 étoiles). De nombreux campings se sont installés sur les communes bordant le fleuve. En ce qui concerne le site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », trois campings sont situés en bordure du périmètre :

Chaumont-sur-Loire,
Lac de Loire (Vineuil),
Muides-sur-Loire.

VI.5.2.2. L'hébergement marchand

L'hébergement hôtelier est aussi présent sur le site. Il est localisé essentiellement au niveau de Blois (Agglopolys concentre 44 % de la capacité hôtelière classée du département). D'autre part, depuis quelques années, les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes connaissent un développement important.

VI.5.2.3. L'hébergement non marchand

Les résidences secondaires et l'hébergement chez les parents ou les amis tiennent une place prépondérante dans le tourisme du Loir-et-Cher et de la Vallée de la Loire. On comptait en 2002 plus de 1,5 millions de séjours en hébergement non marchand à l'échelle du département.

VI.6. POLITIQUES DE GESTION DU MILIEU FLUVIAL

Depuis près de dix ans, diverses opérations de gestion des milieux typiques de l'hydrosystème ligérien ont été initiées par différentes structures publiques et parapubliques.

VI.6.1. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Conformément à la loi sur l'eau de 1992, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 4 juillet 1996 un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE). Sept objectifs fondamentaux ont été définis sur le bassin :

1. Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable ;
Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface ;
Retrouver des rivières vivantes et mieux gérées ;
Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides ;
Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux ;
Réussir la concertation notamment avec l'agriculture ;
Savoir mieux vivre avec les crues.

La loi du 3 janvier 1992 énonce que « toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE ».

VI.6.2. LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

VI.6.2.1. Présentation

Suite aux exploitations de sable dans le lit mineur de la Loire, le lit s'est transformé (resserrement et enfoncement). Les écoulements ont donc été modifiés et des boires ont été déconnectés du réseau hydraulique.

Ainsi, parallèlement à l'élaboration du SDAGE, le gouvernement a décidé, lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 4 janvier 1994, l'élaboration d'un programme interrégional de très grande envergure d'aménagement de la Loire visant à concilier :

- la sécurité des personnes face au risque d'inondation ;
- la protection de l'environnement (amélioration de la ressource en eau, restauration des milieux naturels et ruraux) ;
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ;
- le développement économique.

Le 23 juillet 1999, ce Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) est prolongé par le CIADT jusqu'en 2006 par un programme interrégional s'appuyant sur des contrats de plan Etat-Région (PLGN 2). Ainsi l'Etat français a prévu pour la période 2000/2006 d'apporter 35 millions d'euros, la Région Centre 33,8 et les autres collectivités 18,3.

Associée à la sécurité des populations face aux risques d'inondation et à la satisfaction des besoins qualitatifs et quantitatifs en eau, la restauration de la biodiversité de l'hydrosystème ligérien apparaît donc comme l'un des objectifs majeurs de ce plan.

Dans ce cadre, divers travaux de restauration et d'entretien du lit mineur de la Loire ont été menés. Ces travaux portent notamment sur la restauration de frayères, la modification d'anciens ouvrages de navigation ainsi que la dévégétalisation du lit pour faciliter l'écoulement des crues.

Remarque : Il faut noter que 4 grandes actions relèvent du PLGN à savoir :

- l'élaboration des SAGE
- la gestion des espaces naturels remarquables dans le cadre du programme « Loire Nature ». Deux phases du programme « Loire Nature » se sont succédées. La première (1993-1998) constituait un programme Life, indépendant du PLGN. La seconde phase (2002-2006) ne s'inscrit pas dans un Life mais s'intègre dans le Plan Loire Grandeur Nature, composant son volet environnemental.
- le projet « Loire à Vélo »
- la valorisation du label « Val de Loire », patrimoine mondial de l'UNESCO

VI.6.2.2. Le PLGN dans le Loir-et-Cher

Le PLGN est intervenu dans le Loir-et-Cher dans des actions de restauration du lit de la Loire.

En collaboration avec l'ONEMA et la Fédération de pêche, un certain nombre d'annexes hydrauliques ont été restaurées : Petite Loire, la Marinière (île de la Folie), etc. En 2006, ces frayères sont considérées comme fonctionnelles.

D'autre part, des études sur la dynamique du fleuve ont été menées en lien avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), notamment au niveau des zones de confluence (Etat des lieux de la confluence de la Loire et d'un bras dérivé de la Cisse à Chouzy-sur-Cisse, 1998). Ces études ont été complétées avec des relevés floristiques afin d'évaluer les impacts des aménagements du lit de la Loire.

Enfin, la DDEA du Loir-et-Cher réalise diverses actions en lien avec le PLGN :

- entretien et restauration des ouvrages de protection des crues dont elle est propriétaire (digues, vannes, clapets, bouchures) ;
- gestion du Domaine Public Fluvial, en particulier la partie ligérienne ;
- élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ;
- gestion des subventions allouées aux collectivités pour la réalisation d'études de vulnérabilité et d'opérations de restauration de leurs ouvrages de protection contre les crues ;
- communication pour sensibiliser la population aux risques d'inondation.

VI.6.3. LES PROGRAMMES LOIRE NATURE

VI.6.3.1. Présentation et objectifs

« Loire nature » a débuté en 1993, avec comme objectif de renforcer la notion « d'espace de liberté » du fleuve et de préserver ainsi les milieux naturels. Il constitue l'un des plus gros programmes de restauration d'un fleuve jamais engagés. Il prévoit des interventions sur une cinquantaine de zones sur la Loire et ses principaux affluents dans 8 régions. Il est mis en oeuvre par 17 associations : les Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF-France), la Ligue pour la Protection des Oiseaux et ses délégations régionales, ainsi que la Fédération de Rhône Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA) Loire. Son but principal est d'assurer, sur des sites exemplaires et pilotes, la préservation et la gestion durable des écosystèmes ligériens (tourbières, gorges, forêts alluviales, boires) afin de maintenir leurs différentes fonctions écologiques : biodiversité, ressource en eau, zones d'expansion des crues...

Fort des résultats obtenus par l'acquisition ou la location de plus de 2000 hectares sur 12 sites naturels remarquables, une seconde phase a été lancée en 2002 et intégrée au Plan Loire Grandeur Nature – programme interrégional 2002-2006, constituant ainsi le volet patrimonial et « protection de l'environnement », soutenu par l'Etat, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les collectivités territoriales.

VI.6.3.2. Les actions

Le programme repose sur des actions de restauration et de gestion des milieux en liaison avec les collectivités riveraines, les agriculteurs et les usagers du fleuve, sur l'acquisition ou la location de plus de 4500 hectares, associée à un suivi scientifique des sites, ainsi que sur des actions de sensibilisation des riverains à la préservation du patrimoine fluvial.

Des actions thématiques sont également mises en place pour valoriser le travail mené localement et maintenir une cohérence avec les autres volets du Plan Loire Grandeur Nature, ainsi que les différentes politiques publiques menées sur le bassin. Elles concernent la coordination générale et la communication, un large volet de suivi scientifique à travers l'élaboration d'outils de gestion et la mise à disposition des connaissances, ainsi qu'un travail de sensibilisation, de pédagogie et de valorisation du tourisme de nature.

VI.7. DONNEES AGRICOLES

VI.7.1. DONNEES GENERALES

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est situé dans la Petite Région Agricole dite « Vallée et Coteaux de la Loire ». Située de part et d'autre du fleuve, cette région possède des sols essentiellement formés d'alluvions. Les cultures sont relativement diversifiées : grandes cultures, légumes, cultures florales, vigne...

Le nombre d'exploitations recensées en 2000 dans cette Petite Région Agricole était de 284, avec une surface moyenne de 53 ha par exploitation.

Cependant, les secteurs agricoles situés dans le val endigué de la Loire subissent actuellement une forte déprise agricole.

L'ensemble du périmètre est situé en zone vulnérable pour les nitrates.

VI.7.1.1. Les grandes cultures

L'agriculture intensive des grandes cultures situées sur les plateaux utilise des doses de fertilisants supérieures aux stricts besoins des cultures. Les résidus de fertilisation sont drainés vers le réseau hydrographique par lessivage ou ruissellement, et contribuent à l'eutrophisation des eaux de la Loire et de la nappe alluviale. Cette eutrophisation est notable, comme l'a montré le diagnostic écologique des eaux stagnantes du site (bras morts inondables, mares, etc.). Elle résulte aussi des rejets urbains.

Cependant, il faut noter que la profession agricole, au travers notamment de la Chambre d'Agriculture, mène depuis de nombreuses années, des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement technique auprès des agriculteurs pour leur permettre de raisonner au mieux les apports de fertilisants. On peut citer notamment les actions menées auprès des agriculteurs situés dans les « zones vulnérables » de la directive Nitrates (grandes cultures et élevages), les actions menées dans certains périmètres de protection de captages AEP, ainsi que les conseils diffusés quotidiennement par les conseillers d'entreprise de la Chambre d'Agriculture aux agriculteurs du département. Ces conseils s'appuient sur un

réseau départemental de sites d'expérimentation et de démonstration au champ, pilotés par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les Instituts Techniques (Céréales, Oléagineux et Protéagineux, Fourrages) et l'INRA. Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de partenariats avec le Conseil Général du Loir-et-Cher, le Conseil Régional du Centre, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Union Européenne (FEOGA).

On dispose de moins d'informations sur les effets de l'utilisation des produits de traitements phytosanitaires, car ces effets sur la qualité des eaux et sur les cortèges de faune et de flore sont beaucoup plus chers et moins faciles à mettre en évidence que pour les fertilisants.

VI.7.1.2. L'élevage

L'élevage est peu présent et en perte de vitesse dans le département. Un indice en est la STH (surface toujours en herbe), qui ne représente que 7% de la SAU départementale (surface agricole utilisée), même si une partie de l'activité d'élevage n'a pas recours au pâturage et s'appuie sur les grandes cultures.

Le petit élevage familial a complètement disparu, mais des formes d'élevage nouvelles de type périurbain apparaissent : les animaux ne sont plus élevés pour le rapport mais pour l'agrément.

VI.7.1.3. Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)

VI.7.1.3.1. Les AOC viticoles

Plusieurs Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) viticoles existent dans le Loir-et-Cher à proximité du site :

- Cheverny : en amont du site et jusqu'à Chailles
- Cour-Cheverny : au sud-est de Blois
- Touraine : au niveau de Blois et en amont du site rive gauche
- Touraine – Mesland : en amont du site rive droite

Ces AOC sont de vastes territoires qui peuvent inclure le lit endigué de la Loire, mais aucune parcelle de vigne n'est présente au sein du périmètre, celles-ci se situant plutôt sur les coteaux.

VI.7.1.3.2. Les AOC fromagères

Certaines AOC fromagères s'étendent jusqu'à la vallée de la Loire et recourent donc le site à l'amont :

- Sainte-Maure-de-Touraine
- Selles-sur-Cher

Il s'agit de fromages à pâte molle au lait de chèvre. Cependant, l'élevage caprin est quasiment absent du site.

VI.7.1.4. L'agriculture biologique

L'agriculture biologique se caractérise par l'absence d'utilisation de fertilisants et produits phytosanitaires ou vétérinaires de synthèse.

Les agriculteurs qui choisissent ce mode de production s'engagent à :

- utiliser des matières organiques naturelles,
- favoriser l'activité biologique du sol,
- privilégier la prévention,
- en curatif : lutte biologique, médecines douces, désherbage mécanique,

Ils sont contrôlés régulièrement par un organisme certificateur indépendant. Le logo AB apporte la garantie de leur sérieux.

Ces pratiques limitent la pollution des eaux de surface et des eaux de nappe, ne conduisent pas à l'accumulation de polluants dans le sol et les tissus vivants, et permettent la présence d'une faune invertébrée abondante, favorable à l'ensemble de la pyramide écologique, dont les oiseaux et les chauves-souris.

Dans le Loir-et-Cher, 84 exploitations sont en bio ou en conversion, soit 2,6 % des exploitations professionnelles, pour 1,2 % des surfaces. 60 agriculteurs sont organisés au sein du Groupement départemental des agriculteurs biologiques du Loir-et-Cher (GABLEC), syndicat professionnel pour l'organisation, la représentation et la défense de la profession.

A proximité du site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », on trouve 7 exploitations certifiées biologiques, dont 3 en grandes cultures, 2 en maraîchage, 1 en élevage bovin viande et 1 en viticulture.

VI.7.2. INFORMATIONS PROPRES AU SITE

Ces informations proviennent en partie des contacts pris avec les agriculteurs concernés par le site par la Chambre d'agriculture, dans le cadre de la concertation pour la définition des mesures agri-environnementales du programme d'actions du document d'objectifs.

Les parcelles agricoles sont rares au sein du périmètre pour plusieurs raisons : le sol est généralement sableux et donc de faible rapport ; les quelques parcelles labourées situées entre les deux levées ont été dans un premier temps exclues du site ; enfin, le tracé du périmètre de la ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » au niveau de l'Ardoux avait été corrigé à la marge pour se caler exactement à la limite entre les berges arborées de l'Ardoux et l'espace cultivé qu'il traverse. Les extensions proposées au comité de pilotage pour renforcer la cohérence du périmètre concernaient principalement des parcelles agricoles.

Le périmètre de la ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » possède les mêmes limites que la ZSC à ce niveau.

Dix exploitants agricoles ont été contactés par courrier et invités à participer à un atelier pour la définition des MAE correspondant aux objectifs de conservation du site. Six d'entre eux ont effectivement participé, principalement ceux ayant une activité d'élevage.

Cinq des dix exploitants contactés pratiquent exclusivement les grandes cultures, avec des rotations de couverts variés (blé, colza, etc.) incluant des cultures irriguées (maïs).

Les cinq autres ont également une activité d'élevage de bovins viande (vaches allaitantes). Les parcelles incluses dans le site Natura 2000 représentent une petite partie de leur SAU.

Deux des éleveurs avaient signé des contrats d'agriculture durable (CAD) portant sur l'absence totale de fertilisation sur les prairies pâturées du site, et souhaitent renouveler cet engagement dans le cadre des MAE.

Le site compte 18,3 ha de pâtures, principalement à la confluence de la Tronne et de la Loire à Cour-sur-Loire, 23,2 ha de grandes cultures, et 15,5 ha de jachères et friches postculturales, dont certaines correspondent à une déprise agricole sur des sols très sableux de faible rapport.

VII. PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

La phase de diagnostic socio-économique de la réalisation du document d'objectif du site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » nous a permis d'identifier les principaux acteurs présents sur le site Natura 2000, que ce soit directement par le biais des entretiens effectués, des questionnaires envoyés ou indirectement par l'intermédiaire des recherches bibliographiques.

VII.1. LES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

○ La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

La DIREN est un service déconcentré du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD). Elle met en place les politiques environnementales au niveau du bassin Loire-Bretagne, de la région Centre et des différents départements.

Certaines missions spécifiques à la Loire sont assurées par la DIREN :

- piloter le Plan Loire Grandeur Nature et réaliser son tableau de bord
- assurer la maîtrise d'ouvrage générale des travaux de restauration des levées domaniales et du lit de la Loire
- surveiller les variations de débit de la Loire et de ses affluents (système CRISTAL)
- prévoir les crues et les étiages (avec annonce de crues sur une partie du bassin et consignes de gestion de deux barrages)
- suivre l'évolution du lit du fleuve (Système d'Information sur l'Evolution du Lit de la Loire)

D'autre part, la DIREN est responsable de la mise en place du réseau Natura 2000 en région Centre.

○ **La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA)**

La DDEA est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Elle met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agricole, de l'agro-alimentaire et de la forêt.

Sur le site, l'administration de la forêt est plus particulièrement concernée (subventions, autorisations de coupes et de défrichement). Il convient aussi de noter que la DDEA collabore avec la DIREN pour la mise en place de Natura 2000 dans le département.

Sur le site, la DDEA fluviale a la charge de l'entretien du lit de la Loire pour le bon écoulement des eaux en période de crue, l'entretien des levées, et l'administration du Domaine Public Fluvial (location des terrains, autorisation des activités). La DDEA intervient aussi lors de gros travaux faisant suite à des intempéries comme une tempête.

D'autre part, l'organisation de tout aménagement ou manifestation publique sur l'ensemble du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation de la DDEA Fluviale, en tant qu'administrateur du DPF, à savoir :

- les fêtes et événementiels, les randonnées ;
- les manifestations et activités nautiques : navigation, amarrage des bateaux (la DDEA perçoit la redevance) ;
- les aménagements d'accueil du public (tables de pique-nique, etc.).

C'est également la DDEA qui gère la location des terres des francs-bords appartenant au DPF par adjudication ou amodiation.

○ **L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)**

L'ONEMA est responsable du suivi des populations de poissons et de la police de la pêche. Il est partenaire de la FDPPMA (= Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques) pour la restauration des milieux aquatiques

L'ONEMA est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'écologie et du développement durable (direction de l'eau).

Il participe à la mise en valeur et à la surveillance du domaine piscicole national, notamment par des interventions, réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques continentaux. Il participe également, par ses agents commissionnés, à la police de la nature et plus particulièrement à la police de la pêche et à la police de l'eau.

○ **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**

L'ONCFS est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture.

Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion, en particulier par la chasse, destinées à préserver la faune sauvage et ses habitats et compatibles avec les autres activités humaines.

- études, recherches et expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, mise en valeur de celle-ci par la chasse,
- mise en valeur et surveillance de la faune sauvage, contrôle du respect de la réglementation relative à la police de la chasse,
- évaluation de l'état de la faune sauvage et suivi de sa gestion, capacité d'expertise appui technique pour l'élaboration des orientations régionales,
- organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

Sur le site, c'est la brigade départementale de l'ONCFS, basée à Saint-Laurent-Nouan, qui assure la plupart de ces missions. Cependant, il convient de noter que certaines actions sont coordonnées au niveau régional. C'est le cas par exemple du suivi des populations de Castor sur la Loire et ses affluents, qui est réalisé au niveau de la délégation régionale à Orléans.

D'autres démarches ont lieu plusieurs week-ends par an, nommées « Opération de Loire ». Elles permettent de sensibiliser au maximum les utilisateurs de la Loire. Cela passe par des actions de police environnementale et des contrôles auprès des chasseurs et des pêcheurs.

Une brochure « Respectons tous les milieux naturels de Loire » a été créée par l'ONCFS pour informer les usagers de la réglementation en vigueur. Plusieurs informations sont développées :

- la circulation des véhicules à moteur,
- la préservation des sites accueillant des espèces protégées,
- les dépôts d'immondices,
- les feux de barbecue
- la divagation des chiens
- la Loire, patrimoine naturel

○ **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)**

Cet organisme est en charge de l'orientation et de la promotion de la gestion durable des forêts privées. Il offre un appui technique aux propriétaires forestiers et valide les Plans Simples de Gestion des propriétés forestières.

Sur le site, seul le Bois du Verdelet est doté d'un plan simple de gestion.

○ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat à caractère administratif créé par la loi sur l'eau de 1964. Comme tous les établissements publics, l'agence de l'eau est gérée par un conseil d'administration (organe délibérant) et un directeur (organe exécutif).

Elle agit à l'échelle du bassin versant de la Loire et gère toutes les problématiques liées au domaine de l'eau. Sa mission principale est d'aider financièrement et techniquement les

opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin : lutte contre la pollution des eaux, risques d'inondation, protection et restauration des ressources en eau (rivières et nappes) et des milieux aquatiques naturels...

Elle intervient dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels préparés et validés par le conseil d'administration et le comité de bassin. Ses recettes sont des redevances qu'elle perçoit auprès des usagers de l'eau (habitants, acteurs économiques) selon le principe "pollueur-payeur". Elle les redistribue sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. L'originalité de l'Agence de l'eau réside dans le fait qu'elle mène une politique contractuelle en partenariat avec les acteurs de la dépollution (régions, départements, communes, acteurs économiques) avec obligation de résultats physiques mesurables sur le milieu naturel et garantie de financements pour les maîtres d'ouvrage.

VII.2. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

o Le Conseil Général

La Direction de l'Environnement et de l'Agriculture du Conseil Général est chargée des thématiques liées aux milieux naturels et aux activités agricoles et forestières.

Sensibilisation des agriculteurs au traitement des effluents et à la gestion volumétrique des intrants et de l'irrigation

Service d'assistance technique aux stations d'épuration (STASE)

Mise en place des espaces naturels sensibles (ENS)...

En ce qui concerne les questions environnementales, le Conseil Général travaille activement avec le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE). Cette association, créée en 1974 à l'initiative du Conseil Général, développe une activité de bureau d'étude et de conseil à destination du CG et de certaines communes. Elle participe également aux commissions de remembrement et s'occupe de la gestion de la réserve de Grand Pierre. Le CDPNE reçoit des aides financières de la part du département.

La Mission « Loire et activité de nature » au Conseil Général a quant à elle pour objectifs de gérer l'ensemble des projets et événements sur la Loire. Il s'agit en particulier de la « Loire à vélo », de la manifestation « Jour de Loire » et de la mise en place des itinéraires de randonnée (PDIPR, PDTE, PDIRM...).

o Les autres collectivités territoriales

Les communes sont des acteurs importants sur le site. En effet, elles gèrent un certain nombre de secteurs en bord de Loire et sont en contact direct avec la plupart des usagers du site.

De même, les communautés de communes ou d'agglomération et les pays ont un rôle à jouer dans la mise en place du site Natura 2000 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

VII.3.LES USAGERS PROFESSIONNELS

○ Les pêcheurs professionnels

Les pêcheurs professionnels exercent leur activité sur l'ensemble des lots de pêche de la Loire. Il y a actuellement deux pêcheurs professionnels en activité sur le site (M. Rabeiren et M. Boisneau). Monsieur BOISNEAU est aussi président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau Breton (AAIPPBLB).

○ Les agriculteurs et les éleveurs

L'agriculture et l'élevage ne représentent pas des surfaces très importantes sur le site. Cependant, certaines parcelles agricoles se trouvent à l'intérieur du périmètre.

○ Les carrières

Leur activité sur le site est liée à l'extraction de matériaux alluvionnaires dans les francs-bords de la Loire. Deux sociétés sont en activité à proximité immédiate du site : Ligérienne Granulats et les Sablières Ploux Frères.

○ EDF– Centrale de Saint-Laurent

La centrale nucléaire produit de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Elle utilise le fleuve pour le refroidissement de la centrale.

VII.4.LES REPRESENTANTS DES USAGERS

○ L'Association des Chasseurs de Gibier d'eau

L'ensemble des chasseurs de gibier d'eau chassant sur la Loire sont regroupés au sein de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau du Loir-et-Cher. Celle-ci compte environ 100 adhérents, dont 70 sur les lots de la Loire. Elle est rattachée à la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher.

○Fédération des Chasseurs

Basée à Vineuil, la Fédération des Chasseurs rassemble les associations de chasse du département et participe au recensement des oiseaux nicheurs et migrateurs et des Castors. A l'échelle départementale, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher regroupe plus de 24 000 adhérents (adhérents chasseurs et adhérents territoires) pour la campagne de chasse 2007-2008.

Elle est représentée par un président, élu au sein d'un conseil d'administration de 15 membres. Elle dispose de 19 salariés ; 7 personnels administratifs et 12 personnels techniques. Si son rôle principal est de représenter l'intérêt des chasseurs dans le département, ses statuts lui confèrent des missions de services public, en particulier dans la

préservation des habitats (article L.420-1 du Code de l'Environnement). Elle doit également élaborer un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) conformément aux articles L.421-5 et L.421-7 du Code de l'Environnement approuvé par le Préfet. Celui de la FDC41 a été signé en janvier 2006 et comporte 164 actions à réaliser au cours des six années de validité du Schéma. Les thèmes abordés sont multiples avec, par exemple, l'indemnisation des dégâts de grands animaux aux agriculteurs, la formation du permis de chasser, la surveillance sanitaire de la faune, la mise en place de jachères « Faune Sauvage » ou la participation au réseau Natura 2000.

- **Fédération de Pêche (FDAAPPMA)**

Elle fédère l'ensemble des associations agréées de pêche du département. En collaboration avec l'ONEMA dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, elle a participé à la restauration de frayères par reconnexion de boires avec le lit mineur de la Loire. De plus, elle participe à l'entretien, à la gestion et à la restauration des milieux aquatiques.

- **Comité régional de Canoë-Kayak**

Le Comité Régional de canoë-kayak s'associe aux réflexions menées sur les problématiques fluviales. D'autre part, il est impliqué dans l'édition de topoguides pour les randonneurs en canoë-kayak.

VII.5. LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS

- **Le Comité départemental du Tourisme**

Sa mission principale est d'aider au développement et à la promotion touristique du département du Loir-et-Cher.

- **La Chambre d'Agriculture**

La Chambre d'Agriculture est un Etablissement public à vocation professionnelle. L'élection de ses membres par les différentes catégories socioprofessionnelles composant le monde agricole en constitue le fondement.

Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture qu'elle regroupe sur le plan territorial. En même temps, elle gère un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole.

D'autre part, la Chambre d'Agriculture apporte des informations et un conseil technique aux agriculteurs, éleveurs et propriétaires forestiers.

- **Le Syndicat des Propriétaires Agricoles**

Sa mission principale est d'assurer la représentation des propriétaires privés ruraux auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des

intérêts des propriétaires privés ruraux dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives...

○ **Le Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs**

Il assure la représentation des propriétaires forestiers auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires forestiers dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives.

VII.6.LES ASSOCIATIONS

○ **La Maison de la Loire de Saint-Dyé-sur-Loire**

La Maison de la Loire est une association de type « Loi 1901 » régie par un Conseil d'administration composé de 3 collèges (élus, associations et adhérents). Pour se financer, l'association passe des conventions avec la commune de Saint-Dyé-sur-Loire, le Conseil Général du Loir-et-Cher, la Région Centre et l'Etat (via la DIREN Centre).

Il existe sur la Loire 5 autres structures de type « Maison de la Loire », qui sont constituées en réseau. Cela permet des échanges d'expériences, la mise en place d'expositions itinérantes, l'organisation de manifestations communes ou coordonnées à l'échelle de la Loire, etc.

La Maison de la Loire accueille des scolaires et des groupes venant essentiellement du département. Elle a pour mission de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de la Loire dans le Loir-et-Cher. Pour cela, elle organise des expositions et des sorties nature entre Montlivault et Saint-Laurent-Nouan.

○ **L'Observatoire Loire de Blois**

Cette association de type « Loi 1901 » a été fondée en 1992 afin de participer à la protection du milieu ligérien et à l'éducation à l'environnement dans le Loir-et-Cher. Pour cela, elle organise un certain nombre de manifestations :

- Sorties nature : observation des Sternes, affûts Castor...,
- Balades en bateau traditionnel,
- Projets pédagogiques et sociaux,
- Organisation de la Fête de la Loire.

○ **Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre**

Créé en 1990, à l'initiative du milieu naturaliste, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique.

Ses priorités d'intervention portent sur la préservation des sites ligériens les plus beaux et les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides les plus remarquables (mares, étangs, tourbières, prairies...) ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares (pelouses sèches, sites à Outarde canepetière...).

Ses principaux axes de travail sont :

- la connaissance des espèces et des milieux (études) ;
- la préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (convention ou bail de gestion...) ;
- la gestion ;
- l'ouverture au public, l'information et l'animation (sentiers, communication).

Le Conservatoire, outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature, est constitué en association de type « Loi 1901 ».

Avec le soutien et la participation du public et de nombreux partenaires (l'Union européenne, le Ministère chargé de l'Environnement, des collectivités territoriales comme le Conseil régional, plusieurs conseils généraux, des organismes publics comme l'Agence de l'eau ainsi que des entreprises privées), le Conservatoire préserve et gère près de 1 600 hectares répartis sur une cinquantaine de sites en région Centre (source : Site Internet des Cahiers Naturalistes).

L'antenne du CPNRC pour l'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher est gestionnaire d'un site dans le périmètre. Il s'agit de l'île de la Folie, située en rive gauche de la Loire, sur les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire.

Ce site naturel appartient au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre pour la partie forêt alluviale du côté de Chaumont (dont deux petites parcelles appartenant au CSLC) ou est géré en convention avec la DDE pour la partie atterrissements de Rilly. Après une phase d'inventaires en 2005, le plan de gestion est actuellement dans la phase finale de rédaction. Au final, il doit comporter un diagnostic, une liste d'objectifs à court, moyen et long terme, et un programme d'actions planifiées et évaluées financièrement.

Le conservatoire a contracté une convention de gestion avec la DDEA (organisme gestionnaire). Cette convention concerne une partie des francs-bords de la Loire du Loir-et-Cher.

○ **Le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher**

Une des particularités du Loir-et-Cher est de posséder, en plus du CPNRC qui est actif sur le département, un conservatoire départemental des sites. Celui-ci a été créé en 1987 et est donc antérieur au conservatoire régional, ce qui explique cette particularité du Loir-et-Cher.

En plus des trois parcelles sur l'île de la Folie, il possède une vingtaine d'autres sites dans le département. Pour le périmètre qui nous concerne, on peut noter en particulier deux sites sur l'Ardoux (prairies et terrasses alluviales) au niveau de La Motte Pintenas. D'autre part, le

CSLC gère une partie des prairies des Arachis (proches de Saint-Laurent), qui sont des sites remarquables pour la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

- **La Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher**

Basée depuis 1881 au sein du Muséum d'Histoire Naturelle de Blois et composée de bénévoles, cette association a pour objectif de développer la connaissance du milieu naturel dans le Loir-et-Cher (exposition, sorties thématiques, inventaires cantonaux).

Elle a réalisé pour le CPNRC des inventaires entomologiques en 2003 et 2004 sur l'île de la Folie dans le cadre du diagnostic avant plan de gestion.

- **Loir-et-Cher Nature**

Anciennement appelée Société d'Etude et de Protection de la Nature (SEPN), cette association est très active sur le département et plus particulièrement sur la Loire. Elle organise de nombreuses sorties pour observer la faune et la flore ligériennes.

Cette association a été contactée par le Comité Départementale de la Protection de la Nature et de l'Environnement afin d'établir un diagnostic sur l'avifaune de la « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

- **Les autres associations**

De nombreuses autres associations sont actives ponctuellement sur la Loire. Parmi celles-ci, on peut citer notamment les associations de batellerie de plaisance (par exemple « Millière Raboton, homme de Loire ») ou les clubs de canoë-kayak, qui ont une activité saisonnière importante en été (Saint-dyé-sur-Loire, la Chaussée-Saint-Victor, ...).

VIII. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX USAGES IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

VIII.1. QUESTIONNAIRE

Un questionnaire général sur la Loire a été envoyé à la majorité des usagers identifiés sur la Loire, mairies, campings, associations, pêcheurs (professionnels et de loisirs)...

Par la suite, ces personnes ont été contactées afin de convenir d'un entretien personnalisé. Les derniers entretiens devraient être terminés avant la fin de l'année 2008.

Le but de ces entretiens est de synthétiser les informations obtenus lors de la réception des questionnaires et du dialogue personnalisé.

Ci-dessous la liste des questions abordées dans le questionnaire :

- Connaissez-vous le réseau Natura 2000 ?
- Vous utilisez la Loire dans le cadre de vos activités professionnelles ou de loisirs
- Pouvez-vous préciser vos types d'actions sur la Loire :
- Avez-vous constaté une évolution de la Loire durant les 10 dernières années ?
- Certaines espèces animales causent-elles à votre avis des effets négatifs sur la Loire ?
- Quels genres d'impacts vos activités ont-elles sur la Loire,
- visuelle non, oui, sous quelle forme
- sonore non, oui, sous quelle forme
- autres :.....
- Comment concilier protection de la nature et activités de l'homme sur la Loire ?

Par la suite, une vingtaine d'entretiens se sont déroulés d'octobre à décembre 2008 permettant ainsi d'aborder des sujets précis en rapport avec les activités professionnelles ou de loisirs de chacune des personnes interrogées.

- Présentation des activités en bord de Loire
- Connaissances sur l'avifaune ligérienne
- Projets propres et connaissances d'autres projets
- Approche globale Natura 2000

- Attentes et propositions par rapport à la ZPS
- Rapport avec les autres acteurs
- Informations diverses et autres personnes contacts
- Participation au groupe de travail

VIII.2. SYNTHÈSE SUR LES USAGES

Le diagnostic socio-économique du site aboutit à plusieurs constats ayant des répercussions sur la gestion et l'état de conservation des espèces d'oiseaux sur la Loire.

Il y a peu d'activités d'intérêt économique sur le site. Il y a donc peu de conflits entre activités économiques et gestion conservatoire des habitats naturels.

Certains acteurs réalisent une gestion des habitats naturels sur le site, que leur but soit économique (activités touristiques essentiellement, agriculture), écologique (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, Conservatoire des Sites) ou fonctionnel (entretien du lit et des digues par la DDEA). Ces acteurs et ces usages constituent une base sur laquelle il sera possible de bâtir une gestion des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.

Plusieurs acteurs tant professionnels qu'associatifs, universitaires, administratifs ou collectivités territoriales, de par leurs activités et projets sur le site, **contribuent à une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site** : chasseurs, pêcheurs amateurs et professionnels, Sciences sur Loire, Loir-et-Cher Nature, CDPNE, Conseil Général etc. Le maintien de l'implication de ces acteurs sur le site contribuera au suivi de l'efficacité des actions sur le terrain.

Le site est actuellement fréquenté. Le retour des riverains et collectivités territoriales vers la Loire et le renouvellement de l'offre touristique (éducation à l'environnement, Loire à Vélo, classement UNESCO, etc.) impliquent que **cette fréquentation va augmenter** tant sur le site qu'à sa proximité immédiate, peut-être de façon très importante. Il sera indispensable de la prendre en compte dans la concertation et dans la gestion du site.

Certains usages (événementiels à forte fréquentation comme « Jour de Loire », pratique du motocross et du quad « sauvages », gens du voyage, lieux de rencontre ou de prostitution, etc.) **ont réellement ou potentiellement un fort impact sur les habitats et les cortèges d'espèces du site**, en terme de dégradation, piétinement ou dérangement. **Ces usages sont localisés dans le temps ou dans l'espace.** Il sera nécessaire de mieux comprendre les impacts réels, et éventuellement de veiller à les cantonner dans le temps et dans l'espace pour les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du site. **Limitier le dérangement des oiseaux fait partie des mesures prioritaires et bénéfiques pour l'ensemble de l'avifaune de la Loire.**

Plusieurs usagers de la Loire sont encore mal informés de l'impact que peuvent avoir leurs activités professionnelles ou de loisirs sur la faune et la flore sauvage. Cela provient le plus souvent d'un manque d'information, il y a donc des efforts à développer en termes de **sensibilisation**.